

L'an deux mille vingt le 17 du mois de décembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné Salle polyvalente à Nomeny à 18 heures 30 après convocation légale du 10 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. ORY Denis – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – Mme CLAUDE Claudyne – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – Mme SCHEFFLER Véronique M. FEGER Serge - Mme CHERY Chantal - M. GRASSER Jean Claude – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. MORESE Yannick - M. FAGOT REVURAT Yannick – M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas- M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LEGUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric - Mme HUART Sonia

Procurations : M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. COLOMBI Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. IEMETTI à M. BRIDARD Franck- M. VINCENT Yvon à M. CHANE Alain -

L'assemblée dénombrait : **53 votants**

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 47

Pouvoirs : 6

Excusés :

Votants : 53

Date d'affichage : le 22/12/2020

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre : 6

Abstentions : 9

CT/PR

01/12/17/2020

DECHETS MENAGERS

Fixation de la nouvelle grille tarifaire de la Redevance Incitative

« Déchets Ménagers » 2021

Vu la délibération n° 245/11/2017 par laquelle la collectivité s'est engagée à étendre la redevance incitative au bac à la levée à l'ensemble du territoire,

Vu la délibération n° 237/12/2018 fixant la grille tarifaire relative à la redevance incitative au bac identifiable, à la levée, couplée avec le volume du bac pour l'année 2019,

Vu l'avis du groupe de travail équilibre budgétaire du budget déchets ménagers du 19.10.2020 et du 10.12.2020,

Vu l'avis de la commission finances du 02.11.2020 et du 10.12.2020

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des Déchets ménagers et de l'Environnement, rappelle que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné est en redevance incitative commune depuis le 1^{er} janvier 2019.

Le groupe de travail « équilibre budgétaire du budget annexe Déchets Ménagers » s'est réuni à 3 reprises entre le 24 septembre et le 19 octobre 2020 pour travailler sur le budget annexe déchets ménagers. Après avoir pris connaissance pour l'année 2021 des besoins de financement du fonctionnement du service, de la situation déficitaire du budget annexe déchets, des fortes baisses de recettes liées à la chute du cours de rachat des matériaux et des évolutions en hausse des coûts de traitement des déchets (augmentation importante en 2021 de la TGAP déchets (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) les membres du groupe de travail ont proposé une évolution du montant de la redevance, dans le but d'équilibrer le coût du service.

Une réunion complémentaire de la commission finance et du groupe de travail s'est déroulée le 10.12.2020.

A l'issue de cette réunion et après avis, Véronique SCHEFFLER propose de valider la nouvelle grille tarifaire de redevance incitative applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 selon le tableau ci-dessous :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT, le conseil communautaire constitué des délégués des 42 communes adhérentes, a délibéré sous scrutin public par appel nominal à :

38 POUR (M. RENKES David- M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. ORY Denis
M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie
M. FAUCHEUR Dominique – Mme CLAUDE Claudyne – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain
M. PORTALLEGRI Robert – Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid
Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude- M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard -M. THOMAS
Claude - Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – M. COLOMBI Philippe
M. MEVELLEC Mickaël- M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent - M. BERNARD
Philippe - M. DIEDLER Franck - M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly – M. LE GUERNIGOU Nicolas- M. MICHEL
Olivier – M. BASTIEN Claude – Mme ROJAS Magali – M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia)

6 CONTRE : (M. BECHETTI Daniel – M. MORESE Yannick – M. JOLY Philippe – Mme LORETTE Delphine
M. BRIDARD Franck – M. MATHIEU Denis)

9 ABSTENTIONS : (M. BARTHELEMY Philippe – M. HENQUEL Patrick -M. RENAUD Claude – M. IEMETTI Jean
Marc – M. GUILAUME Geoffroy – M. CHANE Alain – M. MOUGINET Dominique – M. VINCENT Yvon – M. BAUDOUIN
Cédric)

- **Valide** la grille tarifaire 2021 annexée à la présente délibération, relative à la redevance incitative déchets ménagers
- **Précise** que cette tarification est annuelle
- **Précise** que les modalités de facturation seront indiquées par le règlement de facturation
- **Fixe** le tarif de la mise en place des bacs temporaires pour la gestion des déchets des manifestations comme indiqué dans l'annexe jointe

Le Président,
Claude THOMAS



The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné'. The stamp features a central emblem with a sun, a bridge, and a landscape. To the right of the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Thomas'.



ANNEXE A LA DÉLIBÉRATION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES REDEVANCE INCITATIVE DE 2021 Grille tarifaire ANNUELLE

GRILLE TARIFAIRE PARTICULIER

Volume du bac	Part fixe annuelle (12 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 120 L (personne seule)	120.60 €	5.00 €
BAC 120 L (2 personnes)	163.46 €	5.00 €
BAC 180 L (3-4 personnes)	190.54 €	7.50 €
BAC 240 L (5 personnes et +)	237.10 €	10.00 €

RESIDENCE SECONDAIRE

Volume du bac	Part fixe annuelle (4 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 120 L	80.60 €	5.00 €
BAC 180 L	130.54 €	7.50 €
BAC 240 L	157.10 €	10.00 €

GRILLES TARIFAIRES DES NON-MENAGES

Part fixe : (accès déchèteries exclus)

Type de producteur	Volume total des bacs	Prix part fixe
Petit et Administration	De 0 L à 660 L	64.46 €
Moyen	De 660 L à 1319 L	128.92 €
Gros	Supérieur ou égal à 1320 L	193.38 €

Part variable :

Volume du bac	Part au bac annuel (12 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 120 L	36.64 €	5.00 €
BAC 180 L	57.86 €	7.50 €
BAC 240 L	98.24 €	10.00 €
BAC 660 L	365.86 €	20.00 €

Exemple : 1 société avec 1 bac 180 qui fait 15 levées annuelles paiera :
Part fixe de 64.46€ + part au bac 180 L de 57.86€ + 3 levées supplémentaires
(3 x 7.50€) Soit un total de 144.82€ /an

MISE EN PLACE DE BAC MANIFESTATION :

Règlement de facturation, article 5.2 : demande ponctuelle de bac pour manifestation

Volume du bac	Mise en place et reprise	Coût par levée de bac
BAC 120 L	40.00 €	5.00 €
BAC 180 L		7.50 €
BAC 240 L		10.00 €
BAC 660 L		20.00 €

Exemple : 1 manifestation avec 1 bac 660L levé 1 fois sera facturé :
40.00€ de mise en place reprise + 20.00 € de levée de bac 660L = un total de 60.00€